

Extrait de la publication Agreste Chiffres et Données – Série Agriculture n° 224
Bilan annuel de l'emploi agricole

Sommaire

Résultats Nord - Pas-de-Calais.....	2	(page 44 de la publication)
Définitions et précisions méthodologiques	4	(page 14 de la publication)
Méthodologie.....	6	(page 3 de la publication)
Sigles et abréviations	14	(page 60 de la publication)
Définitions.....	15	(page 61 de la publication)



Données régionales : Nord-Pas-de-Calais

Bilan annuel de l'emploi agricole 2012 au périmètre du recensement agricole (RA) 2010

Les exploitations agricoles Périmètre RA		2000 RA	2010 RA	2011	2012	2013 est.
Nombre total d'exploitations agricoles	1	18 036	13 455	13 291	13 201	13 070
<i>Petites exploitations*</i>	1a	4 723	2 920	2 883	2 922	2 920
<i>Moyennes et grandes exploitations*</i>	1b	13 313	10 535	10 408	10 278	10 150
Nombre d'exploitations diversifiées*	2	nr	1 473	nr	nr	nr
Nombre d'exploitations en Gaec ou sociétés	3	3 719	4 668	4 690	4 750	4 790
Expl. employant des sal. permanents* ***	4	2 093	2 169	2 253	2 342	2 430

nr : non renseigné

Ensemble des actifs agricoles Périmètre RA		2000 RA		2010 RA		2011		2012		2013 est.	
	5	Pers.	UTA*	Pers.	UTA	Pers.	UTA	Pers.	UTA	Pers.	UTA
Total actifs agricoles*	6	nr	30 386	nr	22 878	nr	22 616	nr	22 238	nr	21 950
Main-d'œuvre familiale (MOF)	7	34 137	24 218	23 088	16 726	22 519	16 382	22 043	16 076	21 570	15 780
Actifs agricoles salariés	8	nr	6 167	nr	6 153	nr	6 234	nr	6 162	nr	6 170
Salariés permanents	9	4 208	3 339	4 161	3 344	4 522	3 446	4 412	3 342	4 490	3 350
Saisonniers occasionnels ETA Cuma	10	nr	2 828	nr	2 809	nr	2 788	nr	2 820	nr	2 820
Sous-total main-d'œuvre permanente 7+9	11	38 345	27 558	27 249	20 070	27 042	19 828	26 455	19 419	26 060	19 130

La main-d'œuvre familiale Périmètre RA (y compris la MOF salariée)		2000 RA		2010 RA		2011		2012		2013 est.	
		Pers.	UTA	Pers.	UTA	Pers.	UTA	Pers.	UTA	Pers.	UTA
Total main-d'œuvre familiale	12	34 137	24 218	23 088	16 726	22 519	16 382	22 043	16 076	21 570	15 780
Chefs d'exploitation et coexploitants	13	20 780	16 752	16 872	13 584	16 758	13 500	16 703	13 433	16 620	13 360
<i>sur petites exploitations***</i>	13a	4 772	1 866	2 999	1 299	2 961	1 282	3 001	1 300	3 000	1 300
<i>sur moyennes et grandes exploitations***</i>	13b	16 008	14 887	13 873	12 285	13 798	12 218	13 702	12 133	13 620	12 060
Conjoints non coexploitants actifs***	14	8 064	5 217	4 041	2 156	3 771	1 973	3 519	1 807	3 280	1 650
Autre main-d'œuvre familiale***	15	5 293	2 250	2 175	986	1 990	908	1 821	836	1 670	770

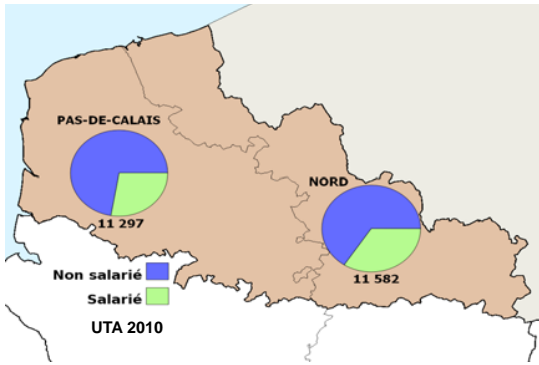
La MOF salariée* (comptabilisée avec la MOF aux RA 2000 et 2010)		2000 RA		2010 RA		2011		2 012		2013 est.	
	16	Pers.	UTA	Pers.	UTA	Pers.	UTA	Pers.	UTA	Pers.	UTA
Total MOF salariée***	17	996	754	1 396	938	1 448	961	1 502	985	1 560	1 010
Chefs d'exploitation et coexploitants	18	321	260	321	234	321	232	321	229	320	220
<i>sur petites exploitations</i>	18a	46	29	45	32	45	32	45	33	40	30
<i>sur moyennes et grandes exploitations</i>	18b	275	230	276	202	276	199	276	197	280	190
Conjoints non coexploitants actifs	19	371	256	643	400	679	418	718	437	760	460
Autre main-d'œuvre familiale	20	304	239	432	304	447	311	463	319	480	330

Les actifs agricoles salariés Périmètre RA (hors la MOF salariée)		2000 RA		2010 RA		2011		2 012		2013 est.	
		Pers.	UTA	Pers.	UTA	Pers.	UTA	Pers.	UTA	Pers.	UTA
Total des actifs agricoles salariés	21	nr	6 167	nr	6 153	nr	6 234	nr	6 162	nr	6 170
Salariés permanents ***	22	4 208	3 339	4 161	3 344	4 522	3 446	4 412	3 342	4 490	3 350
Saisonniers et occasionnels***	23	nr	2 562	nr	2 563	nr	2 544	nr	2 577	nr	2 580
ETA et Cuma***	24	nr	266	nr	246	nr	244	nr	242	nr	240
Salaire horaire moyen brut source MSA		2000 MSA		2010 MSA		2011		2 012		2013 est.	
Total des actifs agricoles salariés	salaire horaire	25	7,97 €/h	10,62 €/h	10,88 €/h	11,23 €/h	nr	nr	nr	nr	nr
	rapport au SMIC	26	1,26 SMIC	1,20 SMIC	1,21 SMIC	1,21 SMIC	1,21 SMIC	1,21 SMIC	1,21 SMIC	1,21 SMIC	1,21 SMIC
Salariés permanents	salaire horaire	27	8,38 €/h	10,89 €/h	11,16 €/h	11,49 €/h	nr	nr	nr	nr	nr
	rapport au SMIC	28	1,33 SMIC	1,23 SMIC	1,24 SMIC	1,23 SMIC	1,23 SMIC	1,23 SMIC	1,23 SMIC	1,23 SMIC	1,23 SMIC
Saisonniers et occasionnels	salaire horaire	29	7,23 €/h	9,96 €/h	10,18 €/h	10,55 €/h	nr	nr	nr	nr	nr
	rapport au SMIC	30	1,15 SMIC	1,12 SMIC	1,13 SMIC	1,13 SMIC	1,13 SMIC	1,13 SMIC	1,13 SMIC	1,13 SMIC	1,13 SMIC

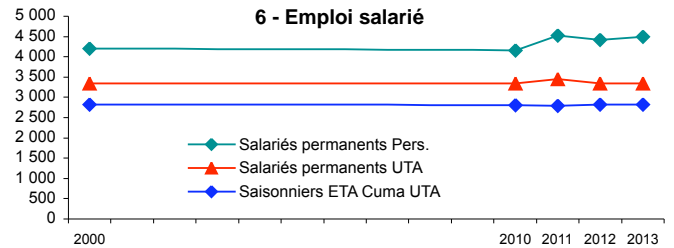
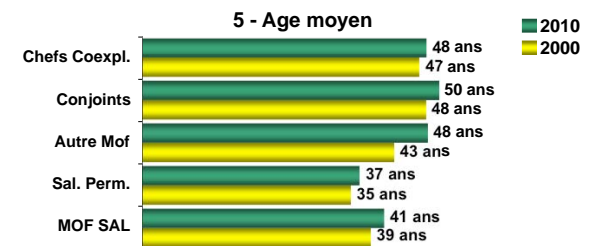
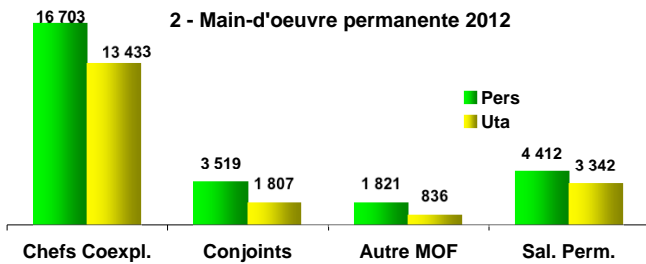
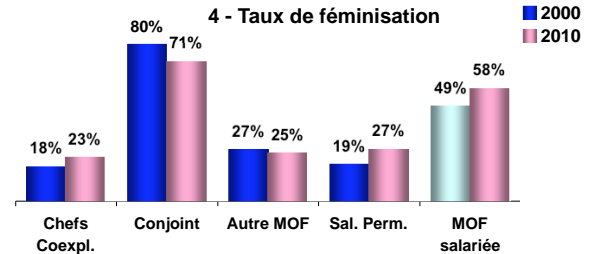
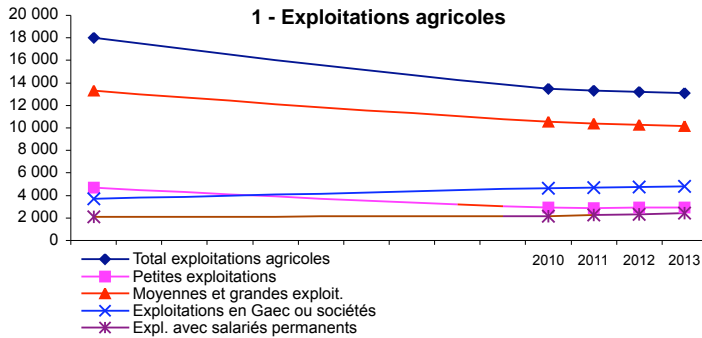
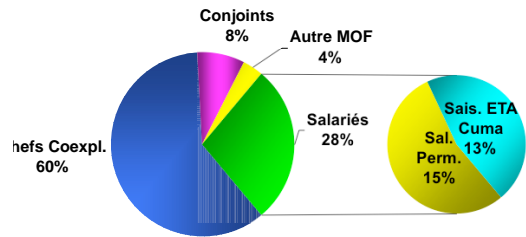
Voir * définition ** périmètre *** estimation en pages 14 et 15

Données régionales : Nord-Pas-de-Calais

Rég.31 - Nord-Pas-de-Calais



3 - Actifs agricoles 2012 en UTA



Données MSA au périmètre du RA pour les mises à jour du BAEA								BAEA	
Exploitations agricoles et cotisants agricoles non-salariés**	31	2010	2011	2012	2011/2010		2012/2011		2013 est.%
		fichier 2011 au 1er janvier	fichier 2012 au 1er janvier	fichier 2013 au 1er janvier	valeur	%	valeur	%	
Nombre d'exploitations	32	12 914	12 757	12 651	-157	-1,2%	-106	-0,8%	-1,0%
<i>Petites exploitations*</i>	32a	2 032	2 006	2 034	-26	-1,3%	+28	+1,4%	+0,0%
<i>Moyennes et grandes exploitations*</i>	32b	10 882	10 751	10 617	-131	-1,2%	-134	-1,2%	-1,2%
Exploitations en Gaec ou en société	33	4 576	4 598	4 656	+22	+0,5%	+58	+1,3%	+0,9%
Expl. employant des sal. permanents* ***	34	2 623	2 724	2 832	+101	+3,9%	+108	+4,0%	+3,9%
Cotisants chefs, coexpl. et solidaires	35	15 817	15 716	15 649	-101	-0,6%	-67	-0,4%	-0,5%
<i>sur petites exploitations*</i>	35a	2 032	2 006	2 034	-26	-1,3%	+28	+1,4%	+0,0%
<i>sur moyennes et grandes exploitations*</i>	35b	13 785	13 710	13 615	-75	-0,5%	-95	-0,7%	-0,6%
Emploi salarié agricole permanent**	36	2010	2011	2012					
Nombre d'ETP*	37	5 121	5 278	5 119	+156	+3,1%	-159	-3,0%	+0,4%
Nombre d'emplois permanents**	38	6 446	7 006	6 835	+560	+8,7%	-171	-2,4%	+1,7%
Nombre de contrats*	39	8 215	8 511	8 133	+296	+3,6%	-378	-4,4%	nr
Salaire horaire moyen*	40	10,89 €/h	11,16 €/h	11,49 €/h	+0,27	+2,5%	+0,33	+2,9%	nr
Emploi salarié agricole non permanent** (saisonniers et occasionnels)	41	2010	2011	2012					
Nombre d'ETP*	42	2 289	2 271	2 302	-17	-0,8%	+30	+1,3%	+0,3%
Nombre de contrats**	43	16 203	15 530	15 514	-673	-4,2%	-16	-0,1%	nr
Durée moyenne d'un contrat	44	257h	266h	270h	+9,1	+3,5%	+3,8	+1,4%	nr
Salaire horaire moyen*	45	9,96 €/h	10,18 €/h	10,55 €/h	+0,22	+2,2%	+0,37	+3,6%	nr
Total permanent. + non perm. ETP (37+42)	46	7 410	7 549	7 421	+139	+1,9%	-128	-1,7%	+0,2%
SMIC horaire (2000: 6,31€/h)	47	8,86 €/h	9,02 €/h	9,31 €/h	+0,16	+1,8%	+0,29	+3,3%	nr

Précisions méthodologiques en pages 14 et 15

Définitions et précisions méthodologiques

Définitions

1a-1b - Petites, moyennes et grandes exploitations

Les surfaces agricoles et cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard (PBS) à partir de laquelle est déterminé le classement entre petites exploitations (PBS < 25 000 €), moyennes (PBS entre 25 000 et 100 000 €) et grandes exploitations (PBS > ou égal à 100 000 €).

2 - Exploitations diversifiées

Exploitations ayant une activité de diversification enquêtées au recensement agricole (RA) 2010 (transformation, travail à façon, sylviculture, hébergement, restauration, activité de loisir, artisanat, production d'énergie renouvelables, etc.).

4 - Exploitations avec salariés permanents

Les salariés permanents occupent un poste toute l'année (au moins 8 mois) à temps partiel ou à temps complet; les salariés saisonniers ou occasionnels travaillent à temps partiel ou complet mais seulement une partie de l'année.

5-37-42- UTA et ETP

L'unité de travail annuel (UTA) (indicateur RA) est égale au temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an. Elle est comparable à l'équivalent temps plein (ETP) utilisé par la MSA.

6 - Actifs agricoles

16 - La MOF salariée

Le recensement agricole (RA) fait la distinction entre la main-d'œuvre familiale (MOF) composée des chefs d'exploitation et coexploitants, conjoints et autres membres de la famille et les actifs salariés (permanents et saisonniers). La main-d'œuvre familiale peut avoir un statut salarié. Ces emplois salariés sont néanmoins comptabilisés aux RA 2000 et 2010 avec la MOF et seront transférés avec la MO salariée si les définitions sont modifiées.

32a-32b - Petites, moyennes et grandes exploitations MSA

Pas de fichier des exploitations MSA. L'estimation des petites exploitations est égale aux cotisants non salariés définis en tant que tel (cf. 35a). Les moyennes et grandes exploitations MSA sont égales au nombre d'exploitations

des cotisants non salariés sur moyennes et grandes exploitations (cf.35b).

35a - Cotisants non salariés sur petites exploitations

Tous les cotisants solidaires dont la superficie est entre 1/8 et 1/2 SMI (surface minimum d'installation), plus les dérogatoires de la catégorie des non solidaires.

35b - Cotisants non salariés sur moyennes et grandes exploitations

Chefs d'exploitation ou coexploitants non solidaires dont la superficie est > 1/2 SMI (surface minimum d'installation) ou dont assujettissement non basé SMI.

39-43 - Nombre de contrats de travail pendant l'année

Tel quel, le nombre de contrats n'est pas un indicateur d'emploi significatif car il intègre, d'une part, les renouvellements de contrats des salariés permanents et, d'autre part, tous les contrats de courte durée des saisonniers et des occasionnels. Il est à analyser avec le nombre d'ETP.

40-45 Salaire horaire brut

Montant des rémunérations brutes/nombre d'heures (hors les apprentis).

Plus de définitions en page 61

Périmètre MSA

31 - Exploitations agricoles et cotisants non salariés

Périmètre activité agricole à partir des fichiers MSA des cotisants non salariés : présents au 1^{er} janvier de l'année suivante hors les connexes exclusifs et artisans ruraux, hors les codes Atexa 6 sylviculture, 18 conchyliculture, et codes 20 à 25 et après réduction à partir des codes NAF. Les codes Naf non conservés : 0162Z, 0311Z, 0312Z, 0321Z, 0322Z, 8130Z, 8551Z, 9319Z, 9329Z, 9609Z, 9700Z.

34 - Exploitations employant des salariés permanents

Nouvel indicateur MSA à partir des fichiers des cotisants non salariés : exploitations avec CDD ou CDI au 31 décembre.

36-41 - Les salariés agricoles

Périmètre activité agricole à partir des fichiers MSA des contrats de travail.

Codes AT : 110, 120, 130, 140, 150, 180, 190 et 920

Codes NAF conservés : 011 à 015, 1089Z, 1102A, 7820Z, 7830Z.

38 - Nombre d'emplois permanents

Emplois permanents : nombre de contrats CDD ou CDI des présents en décembre hors CDD « courts » dont début de contrat en octobre, novembre ou décembre (sauf viticulture).

42 - Contrats des non permanents

Contrats des non permanents : total des CDD hors ceux déjà comptabilisés avec les emplois permanents.

Calcul 2011, 2012 et estimation 2013

13a-13b - Les chefs d'exploitation et coexploitants 2011 et 2012

1. Petites exploitations : application des évolutions MSA 2011/2010 et 2012/2011 des cotisants solidaires et dérogatoires (cf. ligne 35a)

2. Moyennes et grandes exploitations : application des évolutions MSA 2011/2010 et 2012/2011 des chefs et coexploitants (cf. ligne 35b).

13a-13b - Les chefs d'exploitation et coexploitants 2013

Application de l'évolution annuelle moyenne 2012/2010 des indicateurs précédents.

14-15 - Les conjoints et autre MOF

Application des évolutions moyennes annuelles 2010/2000 du RA car les données MSA ne permettent pas de calculer cet indicateur.

18 à 20 - MOF salariée

Application des évolutions moyennes annuelles 2010/2000 du RA.

22-23 - Salariés permanents et saisonniers 2011 et 2012

Application des évolutions moyennes annuelles 2011/2010 et 2012/2011 des données MSA.

22-23 - Salariés permanents et saisonniers 2013

Application des évolutions récentes de l'indicateur MSA ou dans certaines régions prise en compte de l'évolution de la statistique agricole annuelle entre 2011, 2012 et 2013.

24 - ETA Cuma

Entreprises de travaux agricoles, coopérative d'utilisation de matériel agricole. Application des évolutions moyennes annuelles RA 2010/2000.

Méthodologie

Le bilan annuel de l'emploi agricole (BAEA)

Résultats 2012

Le bilan annuel de l'emploi agricole (BAEA) vise à décrire annuellement l'emploi agricole, au niveau national et régional, sur le périmètre des exploitations métropolitaines retenues dans le recensement agricole (RA).

Le BAEA est construit par le Service de la Statistique et de la Prospective du ministère de l'Agriculture (SSP). Sa conception a fait l'objet d'un groupe de travail technique avec la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole (CCMSA), le Secrétariat Général (SG), la Direction Générale des Politiques Agricole, Agroalimentaire et des Territoires (DGPAAT).

Le BAEA est élaboré à partir de deux sources : les recensements agricoles (RA) 2000 et 2010, d'une part, et les données annuelles de la mutualité sociale agricole (MSA), d'autre part, en vue de permettre une actualisation des données entre deux RA.

Le rapprochement des deux sources de données (RA et MSA) est

complexe car il s'agit de données à vocations différentes :

- le RA, effectué dans le cadre de la réglementation statistique de l'Union européenne, donne une photographie de l'agriculture selon les grandes thématiques telles que les cultures et superficies cultivées, l'élevage et le cheptel, l'équipement des exploitations, l'emploi salarié ou familial, la gestion de l'exploitation...
- les données MSA ont, en premier lieu, une vocation administrative pour la gestion des cotisations sociales agricoles des exploitants agricoles non-salariés et des cotisations des salariés agricoles. Elles permettent, en second lieu, un suivi de l'emploi du périmètre MSA et font l'objet de diverses publications annuelles sous la forme de tableaux de bord et d'études.

Méthodologie

Une comparaison précise des données du RA 2010 et des données de la MSA sur la même période a été effectuée en vue de définir des modalités de traitement des données de la MSA permettant une mise à jour des données du RA à partir des évolutions annuelles observées dans les données de la MSA. Lorsque les données MSA ne fournissaient pas d'éléments suffisants pour actualiser certains indicateurs d'emploi, les évolutions ont été estimées à partir des évolutions annuelles moyennes observées entre le RA 2000 et le RA 2010.

La version actuelle du BAEA présente la mise à jour 2012 des données du RA 2010 et une estimation 2013. L'estimation 2013 est établie d'une manière générale à partir des évolutions récentes des indicateurs MSA complétées pour l'emploi salarié non permanent des informations sur les productions ayant impacté l'emploi saisonnier en 2012 et 2013. L'actualisation annuelle du BAEA est prévue en début de chaque année. La prochaine publication du BAEA 2013 intégrera les résultats de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2013 actuellement en cours au SSP.

La présentation du BAEA

Le BAEA présente sous forme de fiches (une nationale et vingt-deux régionales) les principales données de l'emploi agricole sur le périmètre du RA en 2000, 2010, 2011, 2012 et 2013 estimé.

Chaque fiche comprend six tableaux et six graphiques.

Les six tableaux sont les suivants :

- **les exploitations agricoles** : le nombre d'exploitations agricoles

est ventilé selon divers critères (taille, diversification d'activité, Gaec ou sociétés, présence de salariés permanents) ;

- **l'ensemble des actifs agricoles** : la main-d'œuvre familiale, les actifs salariés permanents et non permanents et le total des actifs permanents ;
- **la main-d'œuvre familiale** : les chefs d'exploitation et co-exploitants, les conjoints et les autres membres de la famille ;
- **la main-d'œuvre familiale salariée** ;
- **les actifs agricoles salariés** : les salariés permanents, les saisonniers et occasionnels, et les salariés d'entreprises de travaux agricoles (ETA) ou Cuma ;
- **les salaires horaires moyens** des salariés permanents et des saisonniers et occasionnels.

Remarque 1 : Le travail des salariés saisonniers ou occasionnels en nombre d'heures, de jours ou de mois de travail est converti en une unité commune, le nombre d'unités de travail annuel (UTA). L'emploi saisonnier n'est pas renseigné en nombre de personnes car le nombre de contrats de travailleurs saisonniers a peu de signification s'il n'est pas pondéré par la durée du contrat.

Remarque 2 : Conformément à la présentation des résultats du RA2010, la main-d'œuvre familiale (MOF) inclut la MOF salariée. La population MOF salariée fait toutefois l'objet d'un tableau spécifique.

Remarque 3 : Les salariés des exploitations employés par un groupe d'employeurs sont considérés comme occupant un emploi permanent sur l'exploitation. Si ces salariés ne sont présents sur l'exploitation que pour des travaux

saisonniers, ils sont comptabilisés avec la main-d'œuvre non permanente.

Remarque 4 : Les salaires horaires n'étant pas disponibles dans le RA, les salaires horaires bruts moyens sont calculés à partir des données MSA uniquement.

Les six graphiques portent sur :

- 1 • **l'évolution des exploitations agricoles**, selon la taille, la présence de salariés permanents et le statut juridique. La période 2000 et 2010 est un ajustement linéaire entre les deux RA 2000 et 2010 alors que l'année 2011 et 2012 représente la donnée 2010 mise à jour 2011 et 2012 après application des évolutions 2011/2010 et 2012/2011 des équivalents MSA ;
- 2 • **la ventilation de la main-d'œuvre permanente en 2012** (en nombre de personnes et en UTA) par catégorie d'emploi (chefs d'exploitation, conjoints, autre main-d'œuvre familiale, salariés permanents) ;
- 3 • **la répartition des actifs agricoles par catégorie d'emploi en UTA en 2012** avec un focus sur l'emploi salarié (permanent et non permanent) ;
- 4 • **le taux de féminisation 2000 et 2010, selon la catégorie d'emploi**. Les taux de féminisation des chefs d'exploitation, conjoints et autres membres de la famille intègrent la MOF salariée. Le taux de féminisation de la MOF salariée est cependant ajouté distinctement ;
- 5 • **l'âge moyen 2000 et 2010, selon la catégorie d'emploi** ;
- 6 • **l'évolution de l'emploi salarié, permanent et non permanent, ETA et Cuma**. L'emploi

permanent est décrit en nombre de personnes et en UTA alors que l'emploi non permanent est uniquement présenté en UTA. La période 2000 et 2010 est un ajustement linéaire entre les deux RA 2000 et 2010. L'année 2011 et 2012 est estimée en appliquant aux données du RA 2010 les évolutions 2011/2010 et 2012/2011 des équivalents MSA (sauf ETA et Cuma qui sont une poursuite de la tendance du RA).

La deuxième partie des fiches comporte des informations méthodologiques :

- les données MSA qui servent à la mise à jour des données du RA (sous forme de tableau) ;
- les définitions principales, les périmètres et indicateurs d'évolutions.

Les hypothèses retenues pour les mises à jour du BAEA 2012

Les données relatives aux exploitations agricoles sont mises à jour avec les données de la MSA, à l'exception du nombre d'exploitations

diversifiées qui n'est disponible que dans le RA 2010 (cf. tableau). Les données relatives à la main-d'œuvre sont actualisées à partir des fichiers de la MSA pour les chefs d'exploitations et co-exploitants et pour l'emploi salarié permanent et non permanent. Les autres effectifs (membres de la famille non co-exploitants, ETA et Cuma) sont actualisés par prolongement de la tendance observée entre le RA 2000 et le RA 2010. Au total, 88 % des effectifs en UTA de 2012 sont mis à jour à partir des données MSA.

Indicateurs de mise à jour du BAEA	RA tendance 2010/2000	MSA 2012/2011
Les exploitations agricoles		
Les petites exploitations		x
Les moyennes et grandes exploitations		x
Les exploitations diversifiées	nr	nr
Les exploitations en forme sociétaire		x
Les exploitations employant des salariés permanents		x
La MOF agricole		
Les chefs d'exploitation et coexploitants		x
Les conjoints non co-exploitants	x	
Les autres membres de la famille	x	
Les actifs agricoles salariés	x	
L'emploi salarié permanent et non-permanent		x
Les UTA des Cuma et ETA	x	

Par rapport à la publication 2011, cinq modifications ont été apportées au BAEA 2012 pour tenir compte des nouvelles possibilités offertes par les fichiers MSA et pour améliorer la qualité des résultats par région :

- 1 • définition plus précise du périmètre des exploitations au sens du RA par la mobilisation d'une nouvelle variable MSA sur le code d'activité de l'assurance contre les accidents du travail

et les maladies professionnelles des exploitants agricoles (Atexa). Par souci d'homogénéité, les effectifs des exploitations, des chefs d'exploitation et co-exploitants en 2011 ont été recalculés sur ce nouveau champ, ce qui induit quelques écarts minimes par rapport aux chiffres publiés en juin 2013 ;

- 2 • remplacement de l'indicateur RA 2010/2000 des exploitations employant des salariés

permanents par un indicateur MSA. Compte tenu de la disponibilité nouvelle, dans les fichiers MSA des cotisants non salariés, de données sur l'emploi salarié, la population des exploitations avec des salariés permanents est désormais mise à jour à partir de l'indicateur MSA « exploitations avec CDD ou CDI au 31/12 » ;

- 3 • le nombre de chefs d'exploitation et co-exploitants dans les

Méthodologie

petites exploitations, dans chaque région, est calculé à partir de l'évolution des cotisants solidaires de la MSA, après suppression pour le calcul 2012/2011 des nouveaux cotisants solidaires qui figuraient déjà au RA 2010. En effet, en 2012, la MSA enregistre un nombre important de nouveaux cotisants solidaires. Après comparaison avec les données du RA 2010, il s'avère qu'une part significative d'entre eux étaient déjà présents au RA sans être

enregistrés à la MSA, ce qui a conduit à retirer du calcul de l'évolution 2012/2011 les nouveaux cotisants solidaires qui étaient déjà recensés au RA 2010. Sur l'exercice précédent, cette situation était très peu fréquente et cette correction n'était pas justifiée ;

- 4 • au niveau régional, la distinction entre les petites exploitations et les moyennes et grandes exploitations n'est plus appliquée aux régions Corse et Île-de-France dont les effectifs

sont faibles et ne permettent pas d'établir des évolutions cohérentes avec le RA. Par ailleurs, tous les indicateurs MSA de la région Île-de-France sont dorénavant calculés hors Paris ;

- 5 • l'indicateur RA 2010/2000 des salariés des ETA et Cuma a été corrigé dans les deux régions dans lesquelles l'indicateur MSA 2012/2009 correspondant est plus pertinent (Champagne Ardenne + 5,7 % par an au lieu de + 9,1 % et Languedoc Roussillon + 6,4 % au lieu de + 11,1 %).

Les principales évolutions nationales entre 2010 et 2012

Ensemble des actifs agricoles	Périmètre RA	2010		2011		2011/2010		2012		2012/2011	
		Pers.	UTA	Pers.	UTA	Pers.	UTA	Pers.	UTA	Pers.	UTA
						%				%	
Total actifs agricoles	1	nr	751,4	nr	742,0	nr	- 1,2	nr	731,4	nr	- 1,4
Main-d'œuvre familiale	2	811,3	532,9	789,6	520,6	- 2,7	- 2,3	771,7	510,1	- 2,3	- 2,0
Actifs agricoles salariés	3	nr	218,5	nr	221,5	nr	+ 1,4	nr	221,3	nr	- 0,1
<i>dont salariés permanents</i>	4	155,0	127,9	163,3	128,2	+ 5,4	+ 0,2	164,7	126,6	+ 0,9	- 1,2
<i>dont saisonniers ETA Cuma</i>	5	nr	90,6	nr	93,3	nr	+ 2,9	nr	94,7	nr	+ 1,5
Sous-total main-d'œuvre permanente (2+4)	6	966,3	660,8	952,9	648,8	- 1,4	- 1,8	936,3	636,7	- 1,7	- 1,9

Source : Agreste - Bilan annuel de l'emploi agricole

Les principaux enseignements tirés de la mise à jour 2012 de l'emploi agricole du RA 2010 sont les suivants :

- la diminution de l'emploi de l'ensemble des actifs agricoles (en UTA) se poursuit : - 1,4 % entre 2011 et 2012, après - 1,2 % entre 2010 et 2011 et - 2,4 % en moyenne annuelle entre 2000 et 2010 ;
- le ralentissement de la diminution tendancielle de la main-d'œuvre familiale (chefs d'exploitation et co-exploitants, conjoints et autre MOF) est confirmé : baisse des

effectifs de - 2,3 % entre 2011 et 2012, après - 2,7 % entre 2010 et 2011 et une baisse annuelle moyenne de - 3,5 % sur la période 2000 à 2010 ;

- l'emploi salarié (en UTA) est stable entre 2011 et 2012 (- 0,1 %). Il avait augmenté de + 1,4 % entre 2010 et 2011, du fait de la hausse sensible de l'emploi non permanent (+ 2,9 %), et avait auparavant connu une diminution moyenne annuelle de - 0,9 % entre 2000 et 2010.

Les évolutions par région entre 2010 et 2012

Le tableau page 7 retrace par région les évolutions du nombre de chefs d'exploitations et co-exploitants des moyennes et grandes exploitations et celles de l'emploi salarié permanent et non permanent hors ETA et Cuma.

- ∇ Toutes régions confondues, le nombre de chefs d'exploitations et co-exploitants dans les moyennes et grandes exploitations a

diminué de - 1,2 % en moyenne par an entre 2010 et 2012. Si l'emploi non salarié a baissé dans l'ensemble des régions, l'ampleur de cette baisse varie toutefois entre - 2,1 % (Languedoc-Roussillon) et - 0,1 % (Alsace).

▼ L'évolution de l'emploi salarié est beaucoup plus contrastée. Toutes régions confondues, l'emploi salarié est quasiment stable entre 2010 et 2012 (+ 0,5 % par an en moyenne). Il baisse toutefois dans certaines régions

(jusqu'à - 8,1 % dans la région Limousin) tandis qu'il augmente dans d'autres (jusqu'à + 4,6 % en Franche-Comté).

Évolution de l'emploi agricole au périmètre du RA

en %

Évolution de l'emploi agricole au périmètre du RA	Chefs d'exploitation sur moyennes et grandes exploitations			Emploi salarié permanent et non permanent (UTA) hors ETA et Cuma		
	2011/2010	2012/2011	moyenne annuelle 2012/2010	2011/2010	2012/2011	moyenne annuelle 2012/2010
Total	- 1,2	- 1,2	- 1,2	+ 1,2	- 0,3	+ 0,5
42 Alsace	+ 0,1	- 0,3	- 0,1	+ 6,0	+ 1,5	+ 3,8
72 Aquitaine	- 1,6	- 1,8	- 1,7	+ 0,7	+ 1,4	+ 1,0
83 Auvergne	- 1,1	- 1,4	- 1,2	+ 0,6	- 0,5	+ 0,1
26 Bourgogne	- 1,3	- 1,4	- 1,3	+ 1,8	+ 0,7	+ 1,3
53 Bretagne	- 1,4	- 1,6	- 1,5	+ 2,0	+ 3,3	+ 2,6
24 Centre	- 1,4	- 1,1	- 1,3	+ 1,8	- 2,2	- 0,2
21 Champagne-Ardenne	- 1,2	- 0,9	- 1,0	+ 1,1	- 3,7	- 1,3
94 Corse	- 0,3	- 0,3	- 0,3	- 1,2	+ 4,8	+ 1,8
43 Franche-Comté	- 0,7	- 0,1	- 0,4	+ 5,1	+ 4,1	+ 4,6
11 Île-de-France	- 2,1	- 0,3	- 1,2	- 5,5	+ 0,5	- 2,5
91 Languedoc-Roussillon	- 2,6	- 1,6	- 2,1	+ 0,0	- 0,3	- 0,1
74 Limousin	- 1,5	- 1,9	- 1,7	- 3,2	- 13,0	- 8,1
41 Lorraine	- 0,8	- 1,0	- 0,9	+ 2,2	+ 1,9	+ 2,1
73 Midi-Pyrénées	- 1,3	- 1,3	- 1,3	+ 3,3	- 1,0	+ 1,2
31 Nord-Pas-de-Calais	- 0,5	- 0,7	- 0,6	+ 1,4	- 1,2	+ 0,1
25 Basse-Normandie	- 1,3	- 0,7	- 1,0	+ 0,8	+ 0,6	+ 0,7
23 Haute-Normandie	- 1,2	- 0,5	- 0,8	- 2,7	+ 2,5	- 0,1
52 Pays de la Loire	- 0,9	- 1,0	- 1,0	+ 1,3	- 1,0	+ 0,2
22 Picardie	- 0,7	- 0,9	- 0,8	+ 0,1	- 3,2	- 1,5
54 Poitou-Charentes	- 1,7	- 1,7	- 1,7	+ 1,8	+ 0,9	+ 1,3
93 Provence-Alpes-Côte d'Azur	- 0,8	- 1,2	- 1,0	+ 0,2	- 1,9	- 0,8
82 Rhône-Alpes	- 1,0	- 1,2	- 1,1	+ 3,4	+ 0,4	+ 1,9

Source : Agreste - Bilan annuel de l'emploi agricole

Méthodologie

Si on classe les régions, tableau ci-dessous, selon l'évolution conjointe de l'emploi salarié et de l'emploi non salarié (nombre de chefs d'exploitation et co-exploitants dans les moyennes et gran-

des exploitations), la région Limousin se distingue comme celle dans laquelle l'emploi, salarié comme non salarié, connaît la baisse la plus marquée. *A contrario*, la Lorraine, la Franche Comté,

la Corse et l'Alsace connaissent une diminution du nombre de chefs d'exploitation et co-exploitants nettement plus faible que la moyenne et une hausse de l'emploi salarié nettement plus marquée.

Les régions dans l'ordre croissant de l'évolution moyenne 2012/2010 du nombre de CE et coexploitants et de l'emploi salarié agricole

Région/évolution CE et coexploitants et emploi salarié		Emploi salarié moyenne annuelle 2012/2010 + 0,5 %		
		De - 8,1 % à - 0,8 %	Autour de la moyenne	De + 1,1 % à + 4,6 %
CE et co-exploitants moyenne annuelle 2012/2010 - 1,2 %	De - 2,1 % à - 1,5 %	Limousin	Languedoc-Roussillon Aquitaine	Poitou-Charentes Bretagne
	Autour de la moyenne	Île-de-France PACA Champagne-Ardenne	Centre Auvergne Basse-Normandie Pays de la Loire	Midi-Pyrénées Bourgogne Rhône-Alpes
	De - 0,9 % à - 0,1 %	Picardie	Haute-Normandie Nord-Pas-de-Calais	Lorraine Franche-Comté Corse Alsace

Source : Agreste - Bilan annuel de l'emploi agricole

Plusieurs facteurs peuvent contribuer à expliquer les évolutions différenciées de l'emploi salarié et de l'emploi non salarié entre régions, sans qu'il soit possible de les quantifier précisément :

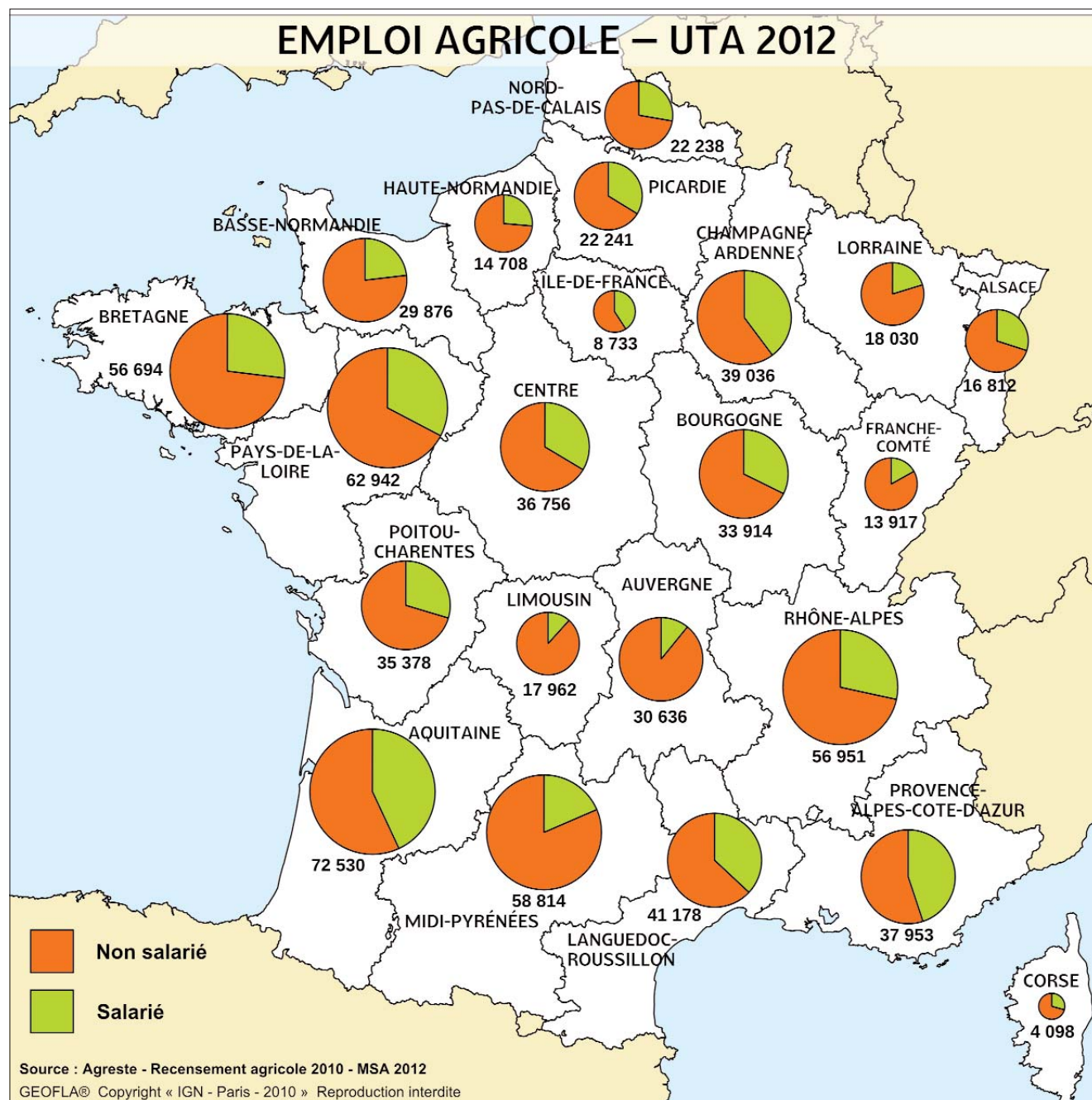
- des transferts peuvent s'opérer entre l'emploi non salarié et l'emploi salarié lorsque des exploitants, des conjoints ou d'autres membres de la famille optent pour un statut salarié ;
- l'embauche de salariés permanents dans les exploitations agricoles peut pallier le recul sensible du nombre des conjoints et des autres membres de la famille ;
- les comportements de départs à la retraite et le devenir des terres libérées influent également sur les évolutions de l'emploi salarié et non salarié. La pyramide des âges des chefs d'exploitation¹ et les évolutions de l'âge légal de départ à la retraite ont notamment un impact sur les flux de départs à la retraite. Le devenir des terres libérées dépend pour sa part des taux de reprise de l'exploitation par le conjoint ou de la politique d'installation menée par les pouvoirs publics ;
- l'augmentation du nombre d'exploitations en Gaec et en société dont le statut favorise l'accès des conjoints au statut de co-exploitants et dans lesquelles l'emploi salarié est plus élevé ;
- enfin, les aléas climatiques peuvent provoquer de fortes variations de l'emploi salarié saisonnier. Ainsi, la quasi-absence de récolte de pomme en 2012 en région Limousin contribue à expliquer que cette région soit au niveau le plus faible en terme d'évolution moyenne de l'emploi salarié entre 2010 et 2012.

1. Selon les données MSA, l'âge moyen des chefs d'exploitation et co-exploitants a augmenté de + 0,6 an entre 2010 et 2012.

La carte illustre la déclinaison régionale de l'emploi agricole 2012 en UTA en distinguant les non salariés

et les salariés. La part de l'emploi salarié atteint 30 % en 2012. Celle-ci avait augmenté de quatre points

entre 2000 et 2010 passant de 25 % à 29 %.



Méthodologie

Les estimations 2013

Les données 2013 résultant du traitement des fichiers de la MSA ne seront disponibles que fin 2014 pour les salariés et début 2015 pour les non salariés. L'enquête du SSP sur la structure des exploitations agricoles en 2013, qui actualise les principaux résultats du RA, livrera également ses premiers résultats fin 2014 et apportera des éclairages sur les modifications de l'emploi retracées à partir des données de la MSA.

Afin de disposer, de façon plus précoce, de premiers indicateurs de tendance, des estimations ont été effectuées pour l'année 2013 en combinant, dans le cas général, deux approches complémentaires : l'application aux résultats 2012 des évolutions annuelles moyennes des indicateurs MSA constatées lors des deux derniers exercices ; la

prise en compte des informations collectées auprès des DRAAF lors de la concertation sur les résultats de l'emploi 2012 entre le SSP et les services statistiques régionaux.

S'agissant de l'emploi salarié permanent et de l'emploi saisonnier, des sources de données plus récentes ou complémentaires ont également été mobilisées :

- outre les évolutions annuelles des deux derniers exercices, l'évolution 2013 de l'emploi salarié permanent en ETP se fonde aussi sur l'évolution des données MSA entre les deux premiers trimestres 2012 et les deux premiers trimestres 2013. Cet indicateur trimestriel, fondé sur les évolutions constatées entre deux premiers semestres successifs, n'est pas un bon prédicteur pour l'emploi salarié non permanent car celui-ci est concentré sur le second semestre de l'année ;

- s'agissant de l'évolution de l'emploi saisonnier dont les variations sont plus aléatoires, des corrections ont été apportées au cas par cas en fonction des résultats 2013 provisoires de la statistique annuelle agricole sur les productions de fruits et légumes dont dépendent fortement les variations du recours à la main-d'œuvre saisonnière. À titre d'exemple, la production de cerises a augmenté de + 31 % en 2013 contre - 37 % en 2012, l'abricot a diminué de - 26 % en 2013 contre + 22 % en 2012 et la pomme a augmenté de + 29 % en 2013 après la chute de - 25 % en 2012.

Les résultats nationaux 2013 de l'emploi agricole sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Estimation 2013 de l'emploi agricole

Ensemble des actifs agricoles	Périmètre RA	2011		2011/2010		2012		2012/2011		2013 est.		2013/2012 est.	
		Pers.	UTA	Pers.	UTA	Pers.	UTA	Pers.	UTA	Pers.	UTA	Pers.	UTA
				%				%				%	
Total actifs agricoles	1	nr	742,0	nr	- 1,2	nr	731,4	nr	- 1,4	nr	723,9	nr	- 1,0
Main-d'œuvre familiale	2	789,6	520,6	- 2,7	- 2,3	771,7	510,1	- 2,3	- 2,0	753,2	499,5	- 2,4	- 2,1
Actifs agricoles salariés	3	nr	221,5	nr	+ 1,4	nr	221,3	nr	- 0,1	nr	224,5	nr	+ 1,4
<i>dont salariés permanents</i>	4	163,3	128,2	+ 5,4	+ 0,2	164,7	126,6	+ 0,9	- 1,2	168,5	127,0	+ 2,3	+ 0,2
<i>dont saisonniers ETA Cuma</i>	5	nr	93,3	nr	+ 2,9	nr	94,7	nr	+ 1,5	nr	97,5	nr	+ 3,0
Sous-total main-d'œuvre permanente (2+4)	6	952,9	648,8	- 1,4	- 1,8	936,3	636,7	- 1,7	- 1,9	921,7	626,4	- 1,6	- 1,6

Source : Agreste - Bilan annuel de l'emploi agricole

Selon ces estimations, la baisse du nombre d'actifs agricoles se poursuivrait en 2013, mais à un rythme

ralenti par rapport à la période 2000-2010. Au total, entre 2010 et 2013, le nombre d'actifs agricoles

diminuerait d'environ - 9 000 UTA par an contre - 21 000 UTA par an, en moyenne, entre 2000 et 2010.

Annexes

Sigles et abréviations

AT: Accident du Travail
(sigle MSA qui fait référence
aux salariés agricoles)

ATEXA: Assurance contre les
Accidents du Travail et les maladies
professionnelles des Exploitants
Agricoles

BAEA: Bilan Annuel de l'Emploi
Agricole

CCMSA: Caisse Centrale
de la Mutualité Sociale Agricole
(cf. Mutualité sociale agricole)

CDD: Contrat de travail à Durée
Déterminée (cf. Contrat de travail)

CDI: Contrat de travail à Durée
Indéterminée

CE: Chef d'Exploitation (cf. Actif
agricole)

CEP: Centre d'Étude
et de Prospective (du ministère
de l'Agriculture)

Coexpl.: Co-exploitant

Cuma: Coopérative d'Utilisation
de Matériel Agricole

DGPAAT: Direction Générale
des Politiques Agricole,
Agroalimentaire et des Territoires
(du ministère de l'Agriculture)

DRAAF: Direction Régionale
de l'Agriculture, de l'Alimentation
et de la Forêt

EARL: Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée

ETA: Entreprise de Travaux
Agricoles (cf. Travail effectué par
du personnel d'entreprises de tra-
vaux agricoles ou de Cuma)

ETP: Équivalent Temps Plein

Expl.: Exploitant agricole

Gaec: Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun

MOF: Main-d'Œuvre Familiale
(cf. Actif agricole)

MSA: Mutualité Sociale Agricole

NAF2: Nomenclature d'Activité
Française

NS: Non Salarié

Otex: Orientation Technico-
économique des Exploitations
(cf. PBS)

PBS: Production Brute Standard

Perm.: Permanent

RA: Recensement Agricole

Sais.: Saisonniers
(cf. Actif agricole)

Sal.: Salarié

Salper: Salariés permanents
(cf. Actif agricole)

SAU: Surface Agricole Utile

SDOEIAE: Sous-Direction
de l'Organisation Économique,
des Industries Agroalimentaires
et de l'Emploi (du ministère
de l'Agriculture)

SDSSR: Sous-Direction
des Synthèses Statistiques
et des Revenus (du ministère
de l'Agriculture)

SDTPS: Sous-Direction du Travail
et de la Protection Sociale
(du ministère de l'Agriculture)

SIRENE: Système d'Identification
du Répertoire des ENtreprises
et des Établissements (cf. SIRET
SIREN)

SMI: Surface Minimum
d'Installation (cf. Affiliation
à la MSA)

SMIC: Salaire Minimum
Interprofessionnel de Croissance

SRISE: Services Régionaux
de l'Information Statistique
et Économique (du ministère
de l'Agriculture)

SSP: Service de la Statistique
et de la Prospective (du ministère
de l'Agriculture)

UTA: Unité de Travail Annuel

Annexes

Définitions

Les définitions propres au recensement agricole (RA) ou à la mutualité sociale agricole (MSA) sont signalées par la mention RA ou MSA en début de définition.

Actif agricole

RA : Les actifs agricoles sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole. La main-d'œuvre familiale (MOF) comprend les chefs d'exploitation et les co-exploitants ainsi que les membres de la famille, les conjoints du chef d'exploitation et des co-exploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année (au moins huit mois), quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet. Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

cf. Population active agricole

cf. Groupement d'employeurs

Affiliation à la MSA

MSA : L'affiliation à la MSA dépend de la Surface Minimum d'Installation (SMI). Selon les productions retenues, cette SMI peut s'exprimer en surface, en quantité ou en heures. Cette SMI est définie par le schéma directeur départemental des structures agricoles pour chaque région naturelle du département. Trois possibilités sont envisagées :

- moins de 1/8 de SMI, la MSA ne peut pas vous affilier, votre déclaration au Centre de Formalité des Entreprises de la Chambre d'agriculture suffit à donner existence à votre exploitation,

- entre 1/8 et 1/2 SMI, la MSA vous affilie en tant que Cotisant Solidaire. Vous payez une cotisation obligatoire de solidarité, mais ne bénéficiez pas de droits sociaux, ni cotisation retraite, ni droit maladie. Cette cotisation modique, n'est pas appelée en cas de déficit.
- plus de 1/2 SMI, la MSA vous affilie en tant qu'Exploitant Agricole. Si vous exercez en complément une autre activité professionnelle, c'est l'importance de vos revenus qui va déterminer votre activité principale :
- si les revenus agricoles sont supérieurs aux autres revenus professionnels : vous êtes **Exploitant Agricole à Titre Principal**,
- si les revenus agricoles sont inférieurs aux autres revenus professionnels : vous êtes **Exploitant Agricole à Titre Secondaire**.

Co-exploitant

RA : Le terme de co-exploitant fait appel à la notion de forme sociétaire qui permet aux agriculteurs de s'associer (Gaec, EARL...).

cf. Actif agricole

Collaborateur d'exploitation

(ex-Conjoint collaborateur)

MSA : Le statut de collaborateur d'exploitation mis en place à compter du 1^{er} mai 2000, en remplacement du statut de conjoint participant aux travaux, est ouvert aux conjoints de chefs d'une exploitation ou d'une entreprise agricole qui

n'est pas constituée sous forme de société ou d'une co-exploitation entre conjoints d'associés. Le collaborateur d'exploitation doit participer effectivement et habituellement à l'activité non-salariée agricole de son conjoint. Ce statut ouvre des droits en invalidité, en accident du travail et en retraite.

Contrat de travail CDD et CDI

La conclusion d'un contrat à durée déterminée (CDD) n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire et seulement dans les cas énumérés par la loi. Il doit obligatoirement faire l'objet d'un écrit. Quel que soit le motif pour lequel il est conclu, un tel contrat ne peut avoir ni pour objet, ni pour effet, de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise. Conclu en dehors du cadre légal, il peut être considéré comme un contrat à durée indéterminée (CDI).

Cotisant solidaire

MSA : cf. Affiliation à la MSA

Cuma

Coopératives d'utilisation de matériel agricole. Elles regroupent des agriculteurs qui investissent ensemble dans du matériel et s'organisent pour utiliser ces équipements sur leur exploitation. cf. Travail effectué par du personnel d'entreprises de travaux agricoles ou de Cuma.

Diversification

RA 2010 : Les activités lucratives mentionnées dans la partie « Diversification » concernent l'ensemble des activités réalisées par l'exploitant qui sont autres que directement agricoles. Il peut s'agir de transformation de produits agricoles et de vente de produits transformés, ou encore d'agro-tourisme, de travaux à façon...

ETA

Entreprise de travaux agricoles
cf. Travail effectué par du personnel d'entreprises ou de Cuma

ETP

Un Équivalent Temps Plein, ETP, correspond à 1 600 heures de travail sur une année civile (1 607 heures avec la journée de solidarité), qui peuvent être réalisées par un ou plusieurs salariés. Exemples : Un salarié à temps plein sur 12 mois = 1 ETP, un salarié à temps partiel (50 %) sur 12 mois = 0,5 ETP, un salarié à temps plein sur 6 mois = 0,5 ETP etc.

Exploitant agricole à titre principal ou à titre secondaire

MSA : cf. Affiliation à la MSA

Exploitation agricole

RA : L'exploitation agricole est, au sens de la statistique agricole, une unité de production répondant aux conditions suivantes :

- 1° elle réalise des produits agricoles ;
- 2° elle atteint une certaine dimension : soit un hectare ou plus de superficie agricole utilisée (SAU), soit vingt ares ou plus de cultures spécialisées, soit une activité de production agricole supérieure à un minimum (1 vache, 10 ruches, 15 ares de fraises, etc.) ;

3° elle est soumise à une gestion courante unique.

Groupement d'employeurs

Le groupement d'employeurs est une association « loi 1901 » dont le but est de mettre à disposition de ses adhérents un ou plusieurs salariés. Le groupement permet ainsi de satisfaire les besoins en main-d'œuvre d'exploitations agricoles qui n'ont pas la possibilité d'embaucher seules un salarié à plein-temps. Au RA, bien que dans ce cas les salariés soient employés du groupement d'employeurs et non de l'exploitation, ces salariés sont considérés comme occupant un emploi permanent sur l'exploitation et sont comptabilisés pour la part de temps qu'ils effectuent sur l'exploitation enquêtée. Si ces salariés ne sont présents sur l'exploitation que pour des travaux saisonniers, ils sont comptabilisés avec la main-d'œuvre non permanente.

Main-d'œuvre familiale (MOF)

cf. Actif agricole

Moyenne et grande exploitation

cf. Exploitation agricole, PBS

Mutualité sociale agricole (MSA)

La mutualité sociale agricole gère l'ensemble de la protection sociale de base des non-salariés agricoles et des salariés agricoles (salariés d'exploitation, des organismes de services, de la coopération et les autres emplois) : risques maladie, maternité, invalidité, accidents du travail, retraite, décès, prestations liées à la famille. La MSA constitue le deuxième régime de protection sociale en France, avec 3,3 millions de personnes protégées en maladie en 2012.

NAF2

La nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2, 2008) est la nomenclature statistique nationale d'activités qui s'est substituée depuis le 1^{er} janvier 2008 à la NAF révisée 1 datant de 2003.

Nombre d'heures de travail rémunérées

MSA : Nombre d'heures ayant donné lieu au paiement d'un salaire. Pour les emplois en CDI, ce volume d'heures inclut les congés payés. Pour les emplois en CDD, le nombre d'heures rémunérées correspond au nombre d'heures travaillées. Dans les deux cas, les heures supplémentaires sont incluses dans le nombre total d'heures rémunérées.

PBS

Production brute standard

RA : Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard (PBS). Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « moyennes et grandes exploitations », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « grandes exploitations » quand elle est supérieure à 100 000 euros.

La PBS n'a pas pour vocation de mesurer un résultat économique. Elle constitue un ordre de grandeur d'un potentiel de production hors subventions des exploitations.

La PBS permet également de classer les exploitations selon leur spécialisation : l'orientation technico-économique (Otex). Une exploitation est spécialisée dans un domaine si la PBS de la ou des productions concernées dépasse 2/3 du total.

Petite exploitation

cf. Exploitation agricole, PBS

Population active agricole au sens du SSP

Toutes les personnes qui travaillent, à temps plein ou partiel, sur une exploitation agricole. La population permanente comprend les chefs d'exploitation et les co-exploitants, les conjoints actifs sur l'exploitation, les aides familiaux (membres de la famille des chefs d'exploitation et co-exploitants) et les salariés permanents (non membres de la famille des chefs d'exploitation, qui effectuent un travail régulier tout au long de l'année (au moins huit mois), quelle que soit sa durée). La population non permanente comprend les salariés saisonniers ou occasionnels.

Population active agricole au sens de l'Insee

Toutes les personnes qui déclarent exercer une profession principale agricole, c'est-à-dire exploitant, aide familial ou salarié. La population active occupée n'inclut pas les personnes à la recherche d'un emploi. Les notions du SSP et de l'Insee ne se recouvrent pas exactement.

Recensement agricole

RA : Le recensement agricole 2010 s'est déroulé de septembre 2010 à avril 2011. Il porte sur la campagne 2009-2010. Les recensements précédents avaient eu lieu en 2000, 1988, 1979, 1970. Il s'effectue dans le cadre de la réglementation statistique de l'Union européenne et selon les recommandations des Nations Unies. Toute personne participant au RA est tenue au secret professionnel. Pour répondre aux obligations internationales et communautaires, tous les pays de l'Union

européenne ont effectué un RA entre 2009 et 2010, permettant ainsi de comparer leurs agricultures. Les résultats ne sont diffusés que sous forme agrégée, pour préserver les données individuelles et l'anonymat des agriculteurs.

Qui a été recensé ? Toutes les exploitations agricoles situées en métropole, dans les départements d'outre-mer et les collectivités outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Critères : cf. Exploitation agricole.

Quelles données ont été recensées ? Quelques 700 données relevant de grandes thématiques tels que les cultures et superficies cultivées, l'élevage et le cheptel, l'équipement des exploitations, l'emploi salarié ou familial, le niveau de formation, la gestion de l'exploitation etc. Le RA ne collecte pas les données financières de l'exploitation. Il offre un portrait instantané et détaillé de l'agriculture et permet des comparaisons au niveau le plus fin jusqu'à la commune. Il s'intéresse également aux plus petites exploitations.

Salaires horaires

MSA : Salaires horaires bruts : montant des rémunérations brutes/nombre d'heures. Pour une comparaison homogène avec le SMIC, le périmètre du calcul est hors les contrats des apprentis dont le taux varie entre 20 % et 80 % du SMIC. Le taux horaire est un taux observé qui inclut les Indemnités Compensatrices de Congé Payé « ICCP » versées en fin de contrat quelle que soit sa nature CDI ou CDD. En moyenne, l'incidence du versement des ICCP majore plus sensiblement les taux horaires des travailleurs saisonniers et occasionnels dont les contrats sont des CDD. cf. Nombre d'heures de travail rémunérées

Salarié permanent

Salarié occasionnel

cf. Actif agricole

cf. Temps de travail

SIRET SIREN

SIRET : numéro qui permet d'identifier tout établissement français dans le répertoire **SIRENE** (Système d'Identification du Répertoire des ENtreprises et des Établissements). Ce répertoire, géré par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee), a été mis en place par le décret n° 73-314 du 14 mars 1973, pour créer un numéro national d'identification des entreprises et de leurs établissements. En 1983, son champ est étendu à l'ensemble des personnes morales de droit public et privé ainsi qu'aux institutions et services de l'État.

Cet identifiant numérique de 14 chiffres est articulé en deux parties :

- la première est le numéro SIREN de l'entreprise (ou unité légale ou personne juridique) à laquelle appartient l'unité Siret.
- la seconde, appelée NIC (Numéro Interne de Classement), se compose d'un numéro d'ordre séquentiel à quatre chiffres attribué à l'établissement et d'un chiffre de contrôle (clé de contrôle), qui permet de vérifier la validité de l'ensemble du numéro Siret.

Par exemple : 732 829 320 00074 correspond au septième établissement de l'entreprise 732 829 320.

Temps de travail des actifs permanents

RA : Le temps de travail sur l'exploitation des actifs permanents est recueilli au RA par tranche de quarts de temps, avec pour minimum moins d'un quart de temps et pour maximum un temps complet par actif.

Annexes

Définitions

La quotité de temps de travail affectée à chaque actif permanent est prise en compte pour le calcul des UTA selon la correspondance suivante :

- moins de 1/4 de temps :
0,125 UTA ;
- entre 1/4 de temps et 1/2 temps :
0,375 UTA ;
- entre 1/2 temps et 3/4 temps :
0,625 UTA ;
- entre 3/4 temps et < temps plein :
0,875 UTA ;
- le temps complet est équivalent à 1 UTA.

Temps de travail des travailleurs saisonniers ou occasionnels

RA : Pour chaque personne ayant travaillé sur l'exploitation durant la campagne 2009-2010, le travail est

comptabilisé en nombre d'heures, de jour ou de mois de travail. La quantité de travail est ensuite recalculée en nombre d'UTA.

Travail effectué par du personnel d'entreprises de travaux agricoles (ETA) ou de Cuma

RA : Le travail est comptabilisé en nombre de journées fournies à l'exploitation au cours de la campagne 2009-2010 (1 journée équivaut à 7 heures en 2010, à 8 heures en 2000). La quantité de travail est ensuite recalculée en nombre d'UTA.

Unité de travail Annuel (UTA)

RA : l'unité de travail annuel, mesure du travail fourni par la main-d'œuvre. Une UTA correspond au travail d'une personne à plein-temps pen-

dant une année entière. Le travail fourni sur une exploitation agricole provient, d'une part de l'activité des personnes de la famille (chef compris), d'autre part de l'activité de la main-d'œuvre salariée (permanents, saisonniers, salariés des ETA et Cuma). Cette notion est une estimation du volume de travail utilisé comme moyen de production et non une mesure de l'emploi sur les exploitations. cf. Temps de travail des actifs permanents et temps de travail des travailleurs saisonniers ou occasionnels.